



Demandes préalables CFTC :

1. Titre restaurant et télétravail :

Force est de constater que tous les organismes ne sont aujourd'hui pas traités de la même manière. C'est pourquoi, la CFTC souhaite connaître la position de l'ACOSS.

Quelle est, selon l'ACOSS, la règle d'attribution d'un titre restaurant dans le cadre du télétravail ?

Quelle est, selon l'ACOSS, la règle d'attribution d'un titre restaurant dans le cadre du télétravail dans un organisme divisé en plusieurs sites lorsque certains d'entre eux sont équipés d'un restaurant d'entreprise et d'autres non ?

Par exemple : un organisme Y est composé de 3 sites A, B et C. A et B ne disposent pas de restaurant d'entreprise alors que C en possède un.

Les salariés de A et B perçoivent un titre restaurant pour une journée de télétravail.

Qu'en est-il d'un salarié du site C ?

Quelle est la position de l'ACOSS à ce sujet, sachant qu'elle-même attribue un titre restaurant à ses salariés pour une journée de télétravail (selon l'article 2 de son protocole d'accord relatif au télétravail) et pour éviter toute forme de discrimination entre les salariés ?

2. Nouvelles activités et accords entre caisses nationales :

Les Urssaf se voient confier de plus en plus de tâches et notamment pour le compte de partenaires ou d'autres branches (Agirc, Arco, chômage, fiabilisations, ...). Ainsi, depuis peu, les gestionnaires RG des Urssaf sont amenés à gérer des fichiers de fiabilisation de salariés afin de valider ou non des droits à la retraite pour le compte des Carsat.

Les Carsat sont quant à elles actuellement en plein reclassement de leurs salariés qui effectuaient cette mission auparavant. Il semblerait d'ailleurs qu'une convention entre la CNAV et l'ACOSS ait été signée et que la branche Recouvrement perçoive une indemnité pour la réalisation de cette mission.

Pourquoi le réseau n'a-t-il pas été informé au préalable ?

Pourquoi les IRP ne sont-elles pas consultées dans les organismes ?

Pourquoi continuer à supprimer des postes alors que de nouvelles missions nous sont confiées et que les autres organismes reclassent leur personnel ? Pourquoi les moyens n'accompagnent-ils pas ces nouvelles missions ?

L'indemnité versée par la CNAV à l'ACOSS existe-t-elle réellement ? Dans l'affirmative, à quoi sert-elle ? A quoi est-elle affectée ? Et comment est-elle redistribuée ou restituée aux Urssaf et sous quelle forme ?

3. Intégration des collègues du SSI :

La CFTC s'interroge sur les enveloppes qui seront attribuées aux organismes en 2020 : masse salariale et enveloppe GVT (rappel RMPP 1.80 sur 2020) ?

Une enveloppe spécifique sera-t-elle prévue pour la formation et l'accompagnement ? La CFTC demande que les actions tutorat et formation soient valorisées comme pour les formations institutionnelles (attribution de points avec les mêmes règles).

4. BSI :

Les résultats du BSI démontrent une fois de plus le découragement et l'incompréhension des salariés sur leurs salaires et leur carrière.

Quels sont les axes de progrès envisagés par l'Acoss ?

5. Emploi :

La CFTC souhaite connaître le nombre de CDD sur 2018 et 1^{ER} trimestre 2019.

6. Procédures à l'encontre des salariés :

Plusieurs directions ont convoqué des salariés pour avoir consulté des données au moyen de la DSN dans un autre cadre que professionnel.

S'agit-il d'une demande de l'Acoss ?

Dans l'affirmative, la CFTC aimerait connaître la procédure unique et uniforme mise en place par l'Acoss afin d'éviter toute iniquité non seulement entre organisme, mais aussi entre salarié ? Pourriez-vous préciser si d'éventuelles sanctions sont encourues ainsi que leur nature ?